



# MOSELLE FIBRE

---

**Objet : Mise à jour du tableau des emplois**

|  |
|--|
| <p align="center"><b>BUREAU DU 12 SEPTEMBRE 2022<br/>DELIBERATION N° BD 2022-226</b></p> |
|--|

Le 12 septembre 2022, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président.

Etaient présents : M. Denis BAUR, Frédéric LEVEE, M. Jean MARINI, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG.

Etaient absents/excusés : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Jérôme END, M. Roland KLEIN, M. Alain PIERROT, M. Philippe SCHOTT, M. David SUCK, M. Patrick WEITEN, M. Pierre ZENNER.

Délégations de vote :

M. Jean-Bernard BARTHEL donne pouvoir à M. Thierry UJMA  
M. Patrick WEITEN donne pouvoir à M. Jean-Paul DASTILLUNG  
M. Pierre ZENNER donne pouvoir à M. Pierre TACCONI

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Bureau. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles 5721-2 et suivants ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34 ;

**VU** les statuts de MOSELLE FIBRE ;

**VU** le rapport n° BR 2021-226 présenté lors du Bureau du 12 septembre 2022 ;

Pour rappel, le Comité Syndical du 11 juillet 2022 a décidé de fixer des nouvelles orientations politiques et stratégiques à MOSELLE FIBRE.

Tout d'abord, le Comité Syndical a décidé la création d'un pôle d'expertise regroupant des compétences numériques et des compétences métiers (archiviste, communicant, spécialiste de la donnée et de la vidéoprotection) en capacité d'accompagner les territoires dans leurs projets numériques.

Puis, dans le prolongement de la précédente orientation, le Comité Syndical a décidé la constitution d'une centrale d'achats, structurée par un service achat, alimentée techniquement par le pôle d'expertise.

Ensuite, le Comité Syndical a décidé de réserver des crédits en vue de permettre la réalisation d'études approfondies, confiées à nos Conseils, dans l'un ou les sujets en maîtrise d'ouvrage évoqués ci-dessus.

Enfin, des actions en faveur de l'innovation par le numérique qui pourraient prendre la forme d'appels à projets à destination des membres et dans lesquels MOSELLE FIBRE pourrait les accompagner techniquement et financièrement seront initiées.

Le Comité Syndical a ainsi confié au Bureau la déclinaison opérationnelle de ces actions et notamment la modification du tableau des emplois du Syndicat permettant leur mise en œuvre.

Aussi, le Président propose au Bureau la création de 16 emplois en vue de mettre en œuvre les actions décidées par le Comité Syndical :

**La création d'un emploi d'ingénieur territorial permanent à temps complet pour le poste de Chef de projet Archivage Electronique.**

Le Chef de projet **Archivage Electronique** devra s'occuper des missions suivantes :

- Diagnostics et études de faisabilité
- Elaborations de cahiers des charges
- Accompagnement dans les procédures d'achats
- Suivi des achats
- Accompagnement dans la mise en œuvre des projets
- Aide à la réception
- Elaboration et suivi des dossiers d'aides

**La création d'un emploi d'ingénieur territorial permanent à temps complet pour le poste de Chef de projet Vidéoprotection.**

Le Chef de projet **Vidéoprotection** devra s'occuper des missions suivantes :

- Diagnostics et études de faisabilité
- Elaboration de cahiers des charges
- Accompagnement dans les procédures d'achats
- Suivi des achats
- Accompagnement dans la mise en œuvre des projets
- Aide à la réception
- Elaboration et suivi des dossiers d'aides

**La création d'un emploi d'ingénieur territorial permanent à temps complet pour le poste de Chef de projet Gestion Relation Citoyen / Dématérialisation.**

Le Chef de projet **Gestion Relation Citoyen / Dématérialisation** devra s'occuper des missions suivantes :

- Diagnostics et études de faisabilité
- Elaboration de cahiers des charges
- Accompagnement dans les procédures d'achats
- Suivi des achats
- Accompagnement dans la mise en œuvre des projets

- Aide à la réception
- Elaboration et suivi des dossiers d'aides

**La création d'un emploi d'ingénieur territorial permanent à temps complet pour le poste de Chef de projet Internet des objets.**

Le Chef de projet **Internet des objets** devra s'occuper des missions suivantes :

- Diagnostics et études de faisabilité
- Elaboration de cahiers des charges
- Accompagnement dans les procédures d'achats
- Suivi des achats
- Accompagnement dans la mise en œuvre des projets
- Aide à la réception
- Elaboration et suivi des dossiers d'aides

**La création d'un emploi d'ingénieur territorial permanent à temps complet pour le poste de Chef de projet Support Informatique.**

Le Chef de projet **Support Informatique** devra s'occuper des missions suivantes :

- Au titre de la stratégie et de la politique informatique :
  - Définir, avec la direction, les orientations stratégiques en matière informatique et de télécommunications ;
  - Etablir avec le prestataire désigné un Plan de Continuité d'activité (PCA) et un Plan de Reprise d'Activité (PRA), décrire les processus à suivre, mettre en place une stratégie de reprise d'activité et de remédiation ;
  - Définir et faire évoluer la politique en matière de sécurité informatique ;
  - Concevoir une organisation optimale et sécurisée de l'architecture des systèmes, des réseaux et des flux d'information du Syndicat ;
  - Anticiper les évolutions des technologies de l'information et de la communication.
- Au titre de la mise en œuvre de la politique informatique :
  - Garantir la continuité du service informatique et de l'ensemble des moyens de communication fournis aux collaborateurs de l'établissement ;
  - Conduire le plan d'évolution des systèmes et des réseaux ;
  - Assurer la cohérence entre les différents logiciels dans le souci de leur complémentarité ;
- Au titre du pilotage : encadrer l'équipe support dédiée aux chefs de projets et l'équipe d'informaticiens mutualisés.

**La création d'un emploi d'ingénieur territorial permanent à temps complet pour le poste de Chef de projet Cybersécurité.**

Le Chef de projet **Cybersécurité** devra s'occuper des missions suivantes :

- Diagnostics et études de faisabilité
- Elaboration de cahiers des charges
- Accompagnement dans les procédures d'achats
- Suivi des achats
- Accompagnement dans la mise en œuvre des projets
- Aide à la réception
- Elaboration et suivi des dossiers d'aides
- Secondier le Chef de projet Support Informatique

### **La création deux (2) emplois de technicien territorial permanent à temps complet pour le poste de Technicien Réseaux.**

Les techniciens **Réseaux** apporteront des conseils sur la fourniture d'abonnement Internet, l'utilisation des fibres noires, le dimensionnement des réseaux informatiques, le câblage interne aux bâtiments ou entre les bâtiments publics et l'achat de matériel informatique.

Dans ce cadre ils devront s'occuper des missions suivantes :

- Diagnostics et études de faisabilité
- Elaboration de cahiers des charges
- Accompagnement dans les procédures d'achats
- Suivi des achats
- Accompagnement dans la mise en œuvre des projets
- Aide à la réception
- Elaboration et suivi des dossiers d'aides

Pour les études complexes, il sera appuyé par le Chef de projet Support Informatique.

### **La création d'un emploi de technicien territorial permanent à temps complet pour le poste de Technicien Cloud Computing.**

Le technicien **Cloud Computing** apportera des conseils sur les solutions de stockage de données informatiques.

Dans ce cadre il devra s'occuper des missions suivantes :

- Diagnostics et études de faisabilité
- Elaboration de cahiers des charges
- Accompagnement dans les procédures d'achats
- Suivi des achats
- Accompagnement dans la mise en œuvre des projets
- Aide à la réception
- Elaboration et suivi des dossiers d'aides

Pour les études complexes, il sera appuyé par le Chef de projet Support Informatique.

### **La création deux (2) emplois de technicien territorial permanent à temps complet pour le poste de Technicien Informatique mutualisé**

Les techniciens **Informatiques mutualisés** seront donc mis à disposition des collectivités adhérentes de MOSELLE FIBRE afin d'effectuer le suivi et la maintenance de leur parc informatique.

### **La création d'un emploi d'attaché territorial permanent à temps complet pour le poste de Juriste.**

Le/la Juriste devra s'occuper des missions suivantes :

- Conseiller juridiquement : rédaction de notes comportant l'identification du problème juridique posé, l'apport de solution(s) et l'analyse des risques, assistance dans les montages juridiques ou procédures complexes.
- Sécuriser les actes : rédaction de modèle d'actes et contrôle des actes de la collectivité, rédaction ou analyse des contrats, conventions et délibérations.
- Prévenir les contentieux : rédaction des lettres précontentieuses, assistance à la négociation et rédaction des transactions en lien avec les services concernés, gestion des demandes en matière d'accès aux documents administratifs.
- Gérer les contentieux : instruction des dossiers contentieux en lien avec les avocats en charge de la défense des intérêts de la collectivité.

**La création d'un emploi d'attaché territorial permanent à temps complet pour le poste de chargé des ressources humaines.**

Le/la chargé(e) devra s'occuper des missions suivantes :

- Participation à la définition de la politique ressources humaines en mobilisant les différents dispositifs statutaires au service de la collectivité.
- Pilotage de la gestion administrative et statutaire.
- Gestion de la masse salariale, du budget et paie.
- Gestion des sanctions disciplinaires, des licenciements.
- Elaboration et validation du plan de formation.
- Gestion du recrutement.

**La création d'un emploi d'attaché territorial permanent à temps complet pour le poste de chef de service Achat Public.**

Le/la chef(fe) de service Achat Public devra s'occuper des missions suivantes :

- Mettre en place et piloter la Centrale d'Achats dans les domaines d'interventions de la Collectivité.
- Proposer et mettre en œuvre la politique Achat de la Collectivité en matière d'optimisation économique, d'achats innovants et durables et d'indicateurs de suivi.
- Contribuer à la conception, à la gestion et à l'adaptation des procédures liées aux achats.
- Piloter et exécuter l'ensemble des procédures d'Achats pour le compte de la collectivité et de la Centrale d'Achats.
- Encadrer le service Achat Public (1 agent).

**La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial permanent à temps complet pour le poste de gestionnaire Achat Public.**

Le/la gestionnaire Achat Public devra s'occuper des missions suivantes :

- Préparer et lancer les procédures d'Achats.
- Participer à la mise en œuvre administrative des procédures d'Achat Public : rédaction des divers courriers, mise en œuvre des procédures de la passation jusqu'à la notification.
- Être référent(e) administratif(ve) des bénéficiaires de la Centrale d'Achats.

**La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial permanent à temps complet pour le poste de gestionnaire Administratif et Financier.**

Le/la gestionnaire Administratif et Financier devra s'occuper des missions suivantes :

- Exécution administrative et financière des procédures d'Achat Public : bon de commande, liquidation, paiement, procès-verbal de réception, décompte général définitif.
- Exécution administrative et financière avec les adhérents du Syndicat et les adhérents de la Centrale d'Achat : recouvrement des cotisations, gestion des conventions.
- Exécution administrative et financière du pôle d'expertise : gestion des conventions d'accompagnement auprès des collectivités, émission des titres.



Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15 septembre 2022 :

| Cadre d'emploi par filière (emplois permanents) | Catégorie | Grade  | Durée hebdomadaire de travail | Effectifs budgétaires | Fondement (si l'emploi peut être pourvu par le recrutement d'un agent non titulaire) |
|---|-----------|--|-------------------------------|-----------------------|--|
| ADMINISTRATIVE                                  |           |  |                               |                       |  |
| Attaché territorial                             | A         | Attaché principal  | 35 H                          | 1                     | art. 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984                                     |
| Attaché territorial                             | A         | Attaché  | 35 H                          | 4                     |  |
| Rédacteur territorial                           | B         | Rédacteur  | 35 H                          | 1                     |  |
| Rédacteur territorial                           | B         | Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe             | 5H                            | 1                     |  |
| Adjoint administratif Territorial               | C         | Adjoint Administratif                                      | 35 H                          | 3                     |  |
| Adjoint administratif territorial               | C         | Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe | 35 H                          | 1                     |  |
| Adjoint administratif territorial               | C         | Adjoint Administratif                                      | 35 H                          | 1                     |  |
| TECHNIQUE                                       |           |  |                               |                       |  |
| Ingénieur territorial                           | A         | Ingénieur principal  | 35 H                          | 2                     | art. 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984                                     |
| Ingénieur territorial                           | A         | Ingénieur  | 35 H                          | 9                     |  |
| Technicien territorial                          | B         | Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe            | 35 H                          | 1                     |  |
| Technicien territorial                          | B         | Technicien   | 35 H                          | 6                     |  |
| <b>TOTAL</b>                                    |           |  |                               | <b>30</b>             |  |

| Cadre d'emploi par filière (emplois non permanents) | Catégorie | Grade                 | Durée hebdomadaire de travail | Effectifs budgétaires | Fondement (si l'emploi peut être pourvu par le recrutement d'un agent non titulaire) |
|---|-----------|-----------------------|-------------------------------|-----------------------|--|
| ADMINISTRATIVE                                      |           |                       |                               |                       |  |
| Adjoint administratif territorial                   | C         | Adjoint administratif | 35 H                          | 6                     | art. 3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984                                       |
| TECHNIQUE   |           |                       |                               |                       |  |
| Technicien territorial                              | B         | Technicien            | 35 H                          | 2                     | art. 3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984                                       |
| <b>TOTAL</b>  |           |                       |                               | <b>8</b>              |  |

LE BUREAU, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ADOpte** la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.



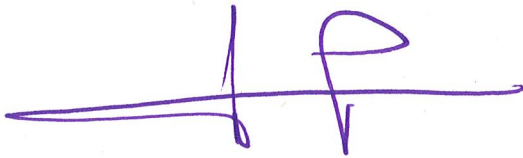
Nombre d'élus participant au vote : 14  
Adopté par : 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Patrick RISSER